



DETA - GESDEC  
Quai du Rhône 12  
1205 Genève

N/réf. : JMA/ib

Genève, le 18 JUIN 2015

## **COMMISSION DE GESTION GLOBALE DES DECHETS**

### **Rapport d'activité législature 2014-2018 1<sup>ère</sup> année (1<sup>er</sup> juin 2014 - 31 mai 2015)**

#### **I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 5 et 6 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (L 1 20)
- Articles 7 à 10 du règlement de la loi sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L 1 20.01)

#### **II. Compétences légales de la commission**

La commission de gestion globale des déchets (art.6, al. 1 LGD) :

- élabore le concept cantonal de gestion des déchets;
- propose un plan cantonal de gestion des déchets et ses mises à jour;
- gère le fonds cantonal de gestion des déchets;
- propose au Conseil d'Etat le montant de la redevance prévue à l'article 35 de la LGD;
- établit des recommandations, suscite des filières de valorisation;
- fait toute proposition utiles en matière de priorités, coordination et financement de projets;
- répond à toute consultation du département.

### III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 6 reprises durant cette première année (4 plénières et 2 restreintes). Les thèmes suivants ont été abordés :

#### 10 juin 2014 :

- Exhortation des nouveaux membres
- Investissements prévus en 2014 dans les ESREC et adoption du budget 2015 du fonds
- Présentation du plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017 et discussion
- Discussion sur le financement des Eco-Labels par le fonds

#### 23 juillet 2014 (séance restreinte) :

- Passage en revue du plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017

#### 10 septembre 2014 (séance restreinte) :

- Passage en revue du plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017

#### 24 septembre 2014 :

- Présentation des objectifs et des mesures du plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017, suite aux réunions de travail de cet été
- Discussion sur le pourcentage de tri des déchets urbains - « Faut-il être plus ambitieux que 50 % ? »

#### 13 novembre 2014 :

- Présentation des statistiques déchets 2013
- Financement du fonds
- Questions diverses : dépense de 150 KF en 2014 pour le remplacement d'un compacteur de bennes ouvertes, information sur l'évolution de la valeur des 10 F demandés aux communes sur la taxe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour le financement de Cheneviers III et implication de la révision de l'OTD sur le droit cantonal

#### 24 mars 2014 :

- Information concernant la mise à l'enquête publique du plan directeur des DDMI-ME à compter du 20 mars 2015 pour 60 jours et rappel de la procédure
- Présentation du projet pilote consistant à tester la gestion et la collecte des déchets de cuisine sur un échantillon représentatif de 8'000 ménages
- Information sur l'adjudication des deux marchés des ESREC

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocation des séances de la commission;
- préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques;
- prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE);
- paiement des jetons de présence;
- préparation d'un rapport d'activité.

#### **V. Frais de la commission**

##### **A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

6'565 CHF.

##### **B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

##### **C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

##### **D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.



Président de la commission :

Monsieur Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).



DETA - GESDEC  
Quai du Rhône 12  
1205 Genève

N/réf. : JMA

Genève, le 11 JUIL 2016

## COMMISSION DE GESTION GLOBALE DES DECHETS

### Rapport d'activité législature 2014-2018 2<sup>ème</sup> année (1<sup>er</sup> juin 2015 - 31 mai 2016)

#### I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 5 et 6 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (L 1 20)
- Articles 7 à 10 du règlement de la loi sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD, L 1 20.01)

#### II. Compétences légales de la commission

La commission de gestion globale des déchets (art.6, al. 1 LGD) :

- élabore le concept cantonal de gestion des déchets;
- propose un plan cantonal de gestion des déchets et ses mises à jour;
- gère le fonds cantonal de gestion des déchets;
- propose au Conseil d'Etat le montant de la redevance prévue à l'article 35 de la LGD;
- établit des recommandations, suscite des filières de valorisation;
- fait toute proposition utiles en matière de priorités, coordination et financement de projets;
- répond à toute consultation du département.

### III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 3 reprises durant cette deuxième année. Les thèmes suivants ont été abordés :

#### 2 juin 2015 :

- ✓ Présentation du nouvel outil pour l'inventaire des déchets
- ✓ Point de situation sur le financement des ESREC
- ✓ Questions diverses:
  - Rétrocession de la taxe FCGD à la SADEC

#### 25 septembre 2015 :

- ✓ Tour de table et présentation des membres aux nouveaux commissaires
- ✓ Approbation du procès-verbal de la commission du 2 juin 2015
- ✓ Présentation des premiers résultats de l'étude sur la fréquentation des ESREC
- ✓ Campagne 2016 sur la collecte des déchets de cuisine
- ✓ Budget 2016 du FCGD
- ✓ Questions diverses:
  - Rétrocession de la taxe FCGD à la SADEC
  - Modification des LGD et RGD

#### 24 novembre 2015 :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la commission du 25 septembre 2015
- ✓ Exhortation de M. Beuchat
- ✓ Statistiques des déchets urbains des communes 2014
- ✓ Suivi annuel des objectifs définis dans le PGD 2014-2017
- ✓ Budget 2016: répartition des montants à voter
- ✓ Informations sur le "groupe de travail déchets de cuisine"

#### 4 mars 2016 :

La séance du 4 mars 2016 a été annulée faute de suffisamment de sujets à traiter.

**IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- ✓ Convocation des séances de la commission;
- ✓ Préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques;
- ✓ Prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- ✓ Renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE);
- ✓ Paiement des jetons de présence;
- ✓ Préparation d'un rapport d'activité.

**V. Frais de la commission**

**A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

3'517 CHF.

**B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

**C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

**D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.

Président de la commission :

Monsieur Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).





DETA - GESDEC  
Quai du Rhône 12  
1205 Genève

N/réf. LB/MRA

Genève, le **10 JUIL. 2017**

## **COMMISSION DE GESTION GLOBALE DES DECHETS**

### **Rapport d'activité législature 2014-2018**

**3<sup>ème</sup> année**

**(1<sup>er</sup> juin 2016 - 31 mai 2017)**

#### **I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 5 et 6 de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD; L 1 20)
- Articles 7 à 10 du règlement de la loi sur la gestion des déchets du 28 juillet 1999 (RGD; L 1 20.01)

#### **II. Compétences légales de la commission**

La commission de gestion globale des déchets (art.6, al. 1 LGD) :

- élabore le concept cantonal de gestion des déchets;
- propose un plan cantonal de gestion des déchets et ses mises à jour;
- gère le fonds cantonal de gestion des déchets;
- propose au Conseil d'Etat le montant de la redevance prévue à l'article 35 de la LGD;
- établit des recommandations, suscite des filières de valorisation;
- fait toute proposition utiles en matière de priorités, coordination et financement de projets;
- répond à toute consultation du département.

### III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à quatre reprises durant cette troisième année. Les thèmes suivants ont été abordés :

#### 14 juin 2016 :

- ✓ Exhortation de M. Kilcher
- ✓ Présentation du taux de recyclage des déchets urbains
- ✓ Présentation de l'étude sur la fréquentation des ESREC
- ✓ Présentation de l'avancement de l'opération pour la collecte des déchets de cuisine

#### 20 septembre 2016 :

- ✓ Campagne 2016 sur la collecte des déchets de cuisine : point de la situation
- ✓ Budget 2017 du FCGD
- ✓ Gestion des ESREC : état de la situation et désignation d'un sous-groupe de travail pour améliorer la fréquentation des ESREC
- ✓ Questions diverses :
  - Correction mineure du PGD pour redéfinir la zone d'apport
  - Information sur l'élaboration de la directive cantonale en matière de suppression des tolérances communales
  - Information sur le démarrage des travaux du nouveau plan de gestion des déchets
  - Demande des SIG de pouvoir incinérer des déchets provenant d'Allemagne

#### 12 janvier 2017 :

- ✓ Campagne sur la collecte des déchets de cuisine : point de la situation
- ✓ Plan de gestion des déchets : point de la situation
- ✓ Amélioration de l'accessibilité des ESREC : présentation de l'étude faite par un bureau spécialisé
- ✓ Questions diverses :
  - Propreté le long de la route d'Aire-la-Ville
  - Proposition de l'intervention d'une société au sein de la CGGD pour présenter un concept novateur de consigne

#### 10 mars 2017 :

- ✓ Consigne 2.0 : présentation par la société Global Pink et Serbeco
- ✓ Bilan financier du FCGD
- ✓ Point de situation sur l'établissement du PGD 2018-2022
- ✓ Discussion au sujet des nuisances olfactives émanant des points de collecte enterrés

### IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- ✓ Convocation des séances de la commission;
- ✓ Préparation des ordres du jour et présentation de certaines thématiques;
- ✓ Prise des procès-verbaux de la commission et transmission;
- ✓ Renouvellement des membres de la commission (arrêtés CE);
- ✓ Paiement des jetons de présence;
- ✓ Préparation d'un rapport d'activité.

**V. Frais de la commission**

**A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

690 CHF.

**B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

**C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

**D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.

Président de la commission :

A.O.



Monsieur Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)